

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil des maires de la MRC Robert-Cliche tenue, dans la salle William-Chapman de l'édifice du Sénateur-Bolduc, au 111-A, 107^e Rue à Beauceville, le mercredi 9 novembre 2016 à 20 heures.

Étaient présents MM. Luc Provençal, préfet et maire de Beauceville;
 Jean-Rock Veilleux, maire de Saint-Alfred;
 Henri Gagné, maire de Saint-Frédéric;
 Jonathan V. Bolduc, maire de Saint-Victor;
 Michel Cliche, maire de Saint-Joseph-de-Beauce;
 Mario Groleau, maire de Tring-Jonction;
 Jeannot Roy, maire de Saint-Joseph-des-Érables
 Jean-Paul Cloutier, maire de Saint-Séverin;
 André Labbé, maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne;

Mme Ghislaine Doyon, mairesse de Saint-Jules
 Mme Marie-Andrée Giroux, représentante de la ville de Beauceville

Formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Provençal, préfet et maire de Beauceville.

Étaient aussi présents : Gilbert Caron, directeur général et secrétaire-trésorier
 Rénal Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint.

1.0– OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Provençal constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2.0– ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5789-16 SUR LA PROPOSITION DE madame Ghislaine Doyon , il est résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour tel que présenté ci-après :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 12 octobre 2016
4. Comptes à payer
5. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 5.1 Certificats de conformité :
 - 5.1.1 Saint-Joseph-de-Beauce : règlement 627-5-16
 - 5.1.2 Saint-Joseph-de-Beauce : règlement 629-3-16
 - 5.2 Validation zone agricole transposée : offre de service
6. PDZA :
 - 6.1 Rapport mensuel
 - 6.2 Rapport d'activités
 - 6.3 Rapport d'étape et résolution
7. Fonds de soutien aux projets structurants : recommandation
8. Évaluation : ressources humaines
9. Demandes de monsieur Bolduc :
 - 9.1 Regroupement asphalte, sable, sel et gravier
 - 9.2 Couverture cellulaire
10. Internet haute vitesse

11. Responsables projets spéciaux
12. FDT : rapport d'activités 2015/2016
13. FDT : addenda no. 1
14. Cour municipale : suivi
15. CAIDI : offre de services
16. Prévisions budgétaires 2017 : étude
17. Club de motoneiges : pérennité du réseau
18. CORRESPONDANCES :
 - 18.1 Destination Beauce : réseau sans fil cellulaire
19. AFFAIRES NOUVELLES
 - a) Données Lidar
 - b) Fondation du CHBE
 - c) Cours d'eau
 - d) Piste cyclable : CA
 - e) Résolution FQM vs SQ
 - f) Halloween
20. Période de questions
21. Levée de la séance

3.0- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE 12 OCTOBRE 2016

5790-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la séance régulière du 12 octobre 2016.

4.0- COMPTES À PAYER

Monsieur Luc Provençal a examiné l'ensemble des comptes et en recommande l'adoption.

5791-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Michel Cliche , il est résolu à l'unanimité que les comptes soient adoptés comme suit :

DÉBOURSEMENT POUR PRÊTS ENTREPRISES FLI/FLS	30 000,00 \$
CLOUTIER JEAN-PAUL - Dépenses Congrès FQM 2016	412,60 \$
ROY DENISE - Dépenses Congrès FQM 2016	399,35 \$
FOND. RÉGIMENT DE LA CHAUDIÈRE - Jour du Souvenir	250,00 \$
FINITION DOYON INC - Subvention PRR	8 225,90 \$
TOITURES SYLVAIN NADEAU - Subvention PRR	3 909,15 \$
AUCLAIR & LANDRY QUÉBEC INC - Subvention PAD	3 018,09 \$
REVENU QUÉBEC (DAS provinciale octobre 2016)	25 626,28 \$
REVENU CANADA (DAS fédérale octobre 2016)	11 777,83 \$
REVENU QUÉBEC	645,65 \$
ENTRETIEN MÉNAGER - Novembre 2016	1 818,92 \$
CARON GILBERT - Dépenses octobre 2016	182,94 \$
DAIGLE MANON - Dépenses octobre 2016	85,00 \$
DESBIENS DENIS - Dépenses octobre 2016	152,93 \$
ROY RENAL - dépenses octobre 2016	18,04 \$
POIRIER SERGE - dépenses octobre 2016	50,10 \$
POIRIER SERGE - dép MRC DES ETCHEMINS Oct. 2016	341,57 \$

DENICOURT MANON - Dépenses octobre 2016	15,00 \$
ROBERGE FRANÇOIS - dépenses octobre 2016	120,20 \$
TURGEON GENEVIÈVE - Dépenses octobre 2016	383,88 \$
JACQUES ÉRIC - Dépenses octobre 2016	137,25 \$
POMERLEAU JÉRÔME - Dépenses octobre 2016	35,26 \$
LEBLOND JEAN-FRANÇOIS - Dépenses octobre 2016	25,45 \$
POULIN GUY - Dépenses octobre 2016	275,52 \$
ROUTHIER PATRICE - Dépenses octobre 2016	154,80 \$
POULIN MARCO - Dépenses octobre 2016	545,27 \$
BERBERI PHILIPPE - Dépenses octobre 2016	672,44 \$
VEILLEUX JEAN-ROCH - Dépenses octobre 2016	249,15 \$
PROVENÇAL LUC - Dépenses octobre 2016	705,52 \$
VILLE DE BEAUCEVILLE - Santé-Sécurité selon entente	88,53 \$
VILLE DE BEAUCEVILLE - 2e versement Supralocal	20 729,00 \$
SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE - 2e versement Supralocal	20 729,00 \$
SCFP, S.L. 3797 - Cotisations syndicales octobre 2016	924,24 \$
MRC LA NOUVELLE-BEAUCE - déchets octobre 2016 et Table concertation immigration	67 854,43 \$
CLD ROBERT-CLICHE - Dernier vers. entente 2016-19	130 867,00 \$
CONSEIL DE LA CULTURE DES RÉGIONS DE QC ET DE CHAUDIÈRE-APPALACHES- Entente	250,00 \$
SOGETEL	482,95 \$
HYDRO QUÉBEC	590,25 \$
HYDRO QUÉBEC- L.E.S.	2 390,51 \$
DEBB (papeterie)	356,54 \$
BELL MOBILITÉ	213,36 \$
A.A.R.Q. - Commandite colloque 2016	500,00 \$
EXOVA - Analyses	1 390,73 \$
ÉQUIPEMENT DE BUREAU DEMERS - Panneaux acoustiques	4 274,20 \$
GROUPE ICB - Service technique	227,08 \$
CIB - Service technique et modifications	689,86 \$
ÉDITIONS YVON BLAIS - MAJ loi aménagement	141,80 \$
S.A.A.Q.	79,61 \$
MÉDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C. - Avis sécurité incendie	311,59 \$
EXCAVATIONS DE LA CHAUDIÈRE INC - Rép. chemin L.E.S.	758,84 \$
SOCIÉTÉ PATRIMOINE BEAUCERON - Contribution 2016	4 442,00 \$
SERVICE MATREC INC - Frais de trait. Oct. 2016 - RDD - feuilles	3 162,96 \$
AS. DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QC - Formation	143,72 \$
VISA DESJARDINS	215,05 \$
SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC – Ass Nov.2016	4 557,96 \$
CLICHE LAFLAMME LOUBIER INC - Honoraires	502,07 \$
LAVERY AVOCAT - Honoraires	1 433,90 \$
LOCATION BGD INC - Location copieur 2020	156,96 \$
GROUPE NÉGOTEL	27,51 \$
SOQUIJ - Abonnement	201,21 \$
SERVICES SANITAIRES DENIS FORTIER - Récup. oct. 2016	30 397,01 \$
MATRIXCEL - Amélioration fichier Excel	804,83 \$
W.-N. POULIN & ASSOCIÉS, H.J. - Signification infraction	78,87 \$
FONDATION. CÉGEP BEAUCE-APPALACHES - Contribution	9 472,60 \$
DPOC, NÉOPOST CANADA LTÉE - Timbres	1 149,75 \$

NÉOPOST CANADA LTÉE - Location compteur postal	172,29 \$
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	10 610,81 \$
WOLTERS KLUWER - Volume	151,88 \$
IMPRESSIONS TRAIT D'UNION - cartes d'affaires	151,77 \$
MARC-ANDRÉ PARÉ CONSULTANT INC - Honoraires	615,70 \$
CRÉDIT-BAIL RCAP INC - Location copieur	204,37 \$
NÉOMÉDIA- Abonnement 3 mois	103,48 \$
CONSTRUCTION YVES POULIN INC - Subvention PRR	11 408,79 \$
	424 249,10 \$

5.0- **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

5.1 Certificats de conformité

5.1.1 Saint-Joseph-de-Beauce : règlement 627-5-16

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, lors de sa séance tenue le 11 octobre 2016, a adopté son règlement 627-5-16 modifiant le règlement de zonage 627-14;

ATTENDU QUE la Ville a transmis ledit règlement à la MRC le 13 octobre 2016;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire dans les 120 jours suivant la transmission du règlement;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

5792-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement 627-5-16 modifiant le règlement de zonage 627-14 et demande à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce un certificat de conformité à cet égard.

5.1.2 Règlement 629-3-16

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, lors de sa séance tenue le 11 octobre 2016, a adopté son règlement 629-3-16 modifiant le règlement 629-14 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE la Ville a transmis ledit règlement à la MRC le 13 octobre 2016;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire dans les 120 jours suivant la transmission du règlement;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

5793-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement 629-3-16 modifiant le règlement de zonage 629-14 et demande à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce un certificat de conformité à cet égard.

5.2. Validation zone agricole transposée : offre de Service

ATTENDU QUE la MRC a reçu de la CPTAQ une invitation à procéder à une vérification des délimitations de la zone agricole suite à la réforme cadastrale;

ATTENDU QU'il importe de pouvoir compter sur des informations validées par un professionnel;

5794-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité que le Conseil accepte l'offre de service de madame Nadia Parent, arpenteur géomètre pour effectuer les vérifications nécessaires au coût de 6 300 \$ plus taxes avec, comme livrable, un fichier géomatique géoréférencé.

6.0– PDZA

6.1 Rapport mensuel

En séance de travail, monsieur Patrice Rouothier a présenté le contenu de son rapport mensuel.

6.2 Rapport d'activités

En séance de travail, monsieur Routhier a également présenté les grandes lignes du rapport d'activités à être présenté au MAPAQ.

6.3 Rapport d'étape et résolution

ATTENDU QUE le Conseil des maires de la MRC Robert-Cliche a résolu le 8 avril 2015 de procéder à une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (ci-après MAPAQ) afin de la soutenir pour l'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA);

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a obtenu le financement demandé le 17 septembre 2015;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a entamé la démarche de réalisation du PDZA en janvier 2016;

ATTENDU QUE les premiers travaux ont porté sur la réalisation d'un portrait du territoire et des activités agricoles ainsi que d'un diagnostic;

ATTENDU QUE l'article 3.4 f) de la convention d'aide financière ratifiée avec le MAPAQ stipule que la MRC s'engage à déposer au ministre un rapport d'étape contenant le portrait du territoire et des activités agricoles ainsi que le diagnostic;

ATTENDU QUE les membres du comité technique et du comité directeur adhèrent au contenu du document et en proposent le dépôt auprès du MAPAQ;

ATTENDU QUE le portrait du territoire et des activités agricoles ainsi que le diagnostic ont fait l'objet de multiples rencontres de consultations auxquelles ont participé plusieurs acteurs du milieu (producteurs agricoles, représentants d'organismes, élus municipaux) afin d'en bonifier le contenu;

5795-16 SUR LA PROPOSITION DE Monsieur Jean-Rock Veilleux, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche dépose au MAPAQ le rapport d'étape ainsi que tout autre document s'y afférant.

7.0– FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS : RECOMMANDATION

ATTENDU QUE le comité de la ruralité s'est réuni le 1^{er} novembre pour procéder à l'analyse de projets dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants;

5796-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité que le Conseil accepte le rapport du comité de la ruralité et procède à l'octroi des montants ci-dessous :

Promoteur	Projet	Accordé
Mun. St-Odilon-de-Cranbourne	Enseignes de bienvenue, panneaux, afficheur de vitesse	24 006 \$
Mun. Tring-Jonction	Enseigne numérique	23 605 \$
Mun. Saint-Séverin	Vision 2016-2026 - Phase II	8 000 \$

8.0– ÉVALUATION : RESSOURCES HUMAINES

Le directeur général informe le Conseil de la démission de monsieur René Bérubé, technicien en évaluation foncière.

5797-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que la direction soit autorisée à afficher le poste de technicien en évaluation selon la procédure prévue à la convention collective.

Le directeur général indique également que la durée du poste de coordonnateur en évaluation foncière vient à terme le 1^{er} décembre 2016. Comme il est de la volonté du Conseil de rendre ce poste permanent, le Conseil autorise à afficher le poste permanent.

5798-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que la direction soit autorisée à afficher un poste permanent de coordonnateur en évaluation foncière selon les modalités prévues à la convention collective.

9.– DEMANDES DE MONSIEUR BOLDUC

9.1 Regroupement asphalte, sable, sel et gravier

Monsieur Bolduc émet l'avis que les municipalités de la MRC devraient sérieusement envisager la possibilité de se regrouper pour l'achat de ces matériaux.

Tous les maires se disent d'accord, en principe, mais indiquent qu'il faut se prendre longtemps à l'avance. Chaque municipalité a ses besoins propres à différentes périodes de l'année.

Il est finalement suggéré de profiter des rencontres des DG pour planifier ces actions à long terme. Les DG devront s'investir individuellement dans ce dossier.

9.2 Couverture cellulaire

Monsieur Bolduc indique également que la couverture par la téléphonie cellulaire dans certains secteurs de la MRC est très déficiente. Il est convenu que la MRC effectue des démarches pour qu'il y ait une couverture sécuritaire au niveau de la téléphonie cellulaire pour l'ensemble du territoire de la MRC en mentionnant que toute résolution adoptée, en ce sens, demande que cette condition soit prise en compte par le CRTC dans l'attribution des licences.

Après une longue discussion, il est convenu que monsieur Bolduc élaborera un projet de résolution en fonction de la séance du 23 novembre.

10.0– INTERNET HAUTE VITESSE

Monsieur Veilleux invite les maires dont leur municipalité rencontre des difficultés avec internet haute vitesse à le contacter. Il y aurait lieu de procéder par le biais de la compagnie Sogetel afin d'identifier des solutions à ces problèmes.

11.0– RESPONSABLES PROJETS SPÉCIAUX

Ce sujet a été discuté au point 9.1

12.0– FDT : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015-2016

ATTENDU QUE les MRC doivent transmettre au Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire un rapport d'activités à l'égard de l'utilisation du Fonds de développement des territoires (FDT) pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2016;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance dudit rapport qui lui a été soumis par le directeur général;

5799-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que le Conseil adopte le rapport d'activités pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2016 qui lui a été présenté concernant l'utilisation du FDT et demande que celui-ci soit transmis au MAMOT.

13.0– FDT : ADDENDA NO 1

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux, a transmis un document intitulé Addenda n° 1 à l'Entente relative au Fonds de développement des territoires;

ATTENDU QUE cet addenda permettra, entre autres, de reporter d'une année à l'autre, jusqu'en 2020, les montants non utilisés du FDT;

ATTENDU QU'il importe que la MRC Robert-Cliche bénéficie des retombées de cette entente;

5800-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jonathan V. Bolduc, il est résolu à l'unanimité que le préfet, monsieur Luc Provençal, soit autorisé à signer l'addenda n° 1 à l'Entente relative au fonds de développement des territoires.

14.0– COUR MUNICIPALE

Le Conseil prend note d'une mise à jour du dossier de la Cour municipale. Les DG des municipalités auront toute l'information pertinente à leur rencontre du 17 novembre.

15.0– CAIDI : OFFRE DE SERVICES

Le Conseil a dans un premier temps reçu une demande d'aide financière de CAIDI dans le cadre d'une offre de services aux entreprises. Ce projet nécessitera un montant total de 12 000 \$ pour l'ensemble des deux MRC.

Par ailleurs, en début de semaine, la MRC a été informée que les activités de CAIDI seraient transférées à Carrefour jeunesse Beauce-Nord. Le Conseil appuie le transfert des activités et place en attente la demande d'aide financière déposée par CAIDI.

ATTENDU QUE le Comité d'accueil et d'intégration des immigrants Beauce-Nord (CAIDI) est présentement en discussion avec le Carrefour jeunesse emploi de Beauce-Nord (CJEBN) afin que ce dernier assume dorénavant la mission et les activités de CAIDI;

ATTENDU QUE cette démarche vise à consolider la permanence des services présentement assumés par CAIDI qui est un organisme sans but lucratif oeuvrant auprès des personnes immigrantes du territoire de Beauce-Nord;

ATTENDU QUE ce transfert nécessite une approbation du ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion (MIDI) afin de mettre fin aux ententes d'aide financière allouée par ce ministère à CAIDI et que le MIDI confirme l'accessibilité de ces enveloppes au Carrefour jeunesse emploi Beauce-Nord;

ATTENDU QUE des mécanismes seront mis en place afin d'assurer que l'expertise développée par CAIDI soit transférée au CJEBN et que l'équipe de bénévoles de CAIDI poursuive son engagement avec le CJEBN;

5801-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jeannot Roy, il est résolu à l'unanimité que le Conseil demande au ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion (MIDI) de poursuivre ses engagements financiers pour le territoire de Beauce-Nord afin de soutenir l'accueil et l'Intégration des immigrants sur le territoire de la MRC de la Nouvelle Beauce et de la MRC Robert-Cliche, et ce, en acceptant de signer de nouveaux protocoles d'ententes avec le Carrefour jeunesse emploi Beauce-Nord qui souhaite prendre le relais de la mission et des activités de CAIDI.

16.0– PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 : ÉTUDE

En séance de travail, le Conseil a étudié l'ensemble des prévisions budgétaires pour l'année 2017 et des ajustements seront apportés en fonction de la séance du 23 novembre. Il est entre autres noté qu'une séance spéciale aura lieu le samedi 19 novembre en avant-midi à ce sujet.

17.0– CLUB DE MOTONEIGES : PÉRENNITÉ DU RÉSEAU

Le Conseil prend note d'un plan d'action préparé par l'Association des clubs motoneigistes Chaudière-Appalaches pour assurer la pérennité du réseau de sentiers de motoneiges dans la région Chaudière-Appalaches. La MRC transmettra une lettre d'appui à ce plan d'action.

18.0– CORRESPONDANCES**18.1 Destination Beauce : réseau sans fil cellulaire**

Cette résolution sera produite en appui au point 9.2

17.0– AFFAIRES NOUVELLES**a) Données LiDAR**

ATTENDU la possibilité de partenariat pour des levés laser aéroportés (LiDAR) d'une portion des régions du Centre-du-Québec, de Chaudière-Appalaches et de l'Estrie (projet LiDAR Bois-Francs) par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

ATTENDU QUE le présent partenariat couvre une superficie d'environ 136 km² sur le territoire de la MRC;

ATTENDU QUE le coût d'acquisition est estimé à 900 \$ pour la MRC Robert-Cliche;

ATTENDU QUE le reste du territoire de la MRC devrait être couvert en 2021 et 2022 dans le cadre d'un partenariat avec le Gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche reconnaît l'importance d'obtenir ces données pour la réalisation de ses mandats;

5802-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité :

- Que la MRC Robert-Cliche confirme son intérêt à faire partie du partenariat;
- Que l'on prélève à même le surplus accumulé, les sommes nécessaires pour l'acquisition des relevés LiDAR;
- Que la MRC de l'Érable soit autorisée à représenter la MRC Robert-Cliche dans le cadre du projet LiDAR Bois-Francs initié par le Gouvernement du Québec.

b) Fondation du CHBE

Monsieur Provençal informe les maires que les municipalités seront bientôt invitées à participer à la collecte de fonds du Centre hospitalier de Beauce-Etchemin.

c) Cours d'eau

ATTENDU QUE la sortie d'un ponceau de la route 112 n'offre pas, dans sa portion aval, un dégagement suffisant afin de permettre un écoulement normal des eaux;

ATTENDU QUE le propriétaire du terrain visé par l'entretien du cours d'eau, Monsieur Paul-Émile Jacques, a reçu du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports une mise en demeure lui enjoignant de procéder au creusage du cours d'eau, et ce, avant le 17 novembre 2016;

ATTENDU QUE ledit ministère peut obliger un propriétaire contigu à un ouvrage lui appartenant à réaliser les travaux requis afin de protéger ses infrastructures et à défaut peut réaliser les travaux aux frais du propriétaire;

ATTENDU QUE le coordonnateur des cours d'eau de la MRC a inspecté les lieux et a rencontré les autorités du ministère de même que le propriétaire;

ATTENDU QUE des travaux sont requis à court terme selon le coordonnateur des cours d'eau en raison du risque de dommages appréhendés à la route et aux propriétés voisines;

ATTENDU QUE la volonté du propriétaire d'intervenir rapidement, mais doit au préalable obtenir un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QU'aux dires de ce ministère la demande doit être adressée par la MRC puisque les travaux sont pour une fin privée;

ATTENDU QUE le propriétaire s'engage à défrayer l'ensemble des coûts incluant les frais administratifs;

ATTENDU QUE la MRC doit désigner un mandataire au dossier de même qu'un ingénieur responsable du dépôt de la demande accompagnée des plans et devis requis;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Frédéric devra acquitter l'ensemble des dépenses encourues par la MRC pour ces travaux, mais que celle-ci pourra récupérer les sommes auprès du propriétaire visé par un compte de taxe spéciale;

5803-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité :

- Que la MRC Robert-Cliche autorise Monsieur Denis Desbiens, Coordonnateur régional des cours d'eau pour la MRC à réaliser les travaux requis sur la propriété visée et à signer tous les documents nécessaires à l'obtention des autorisations gouvernementales;
- Que la MRC mandate également Monsieur Gustavo Carera, ingénieur à la MRC Beauce Sartigan à réaliser toutes les expertises et à déposer la documentation nécessaire afin de compléter la demande d'autorisation et
- Que la MRC Robert-Cliche autorise Monsieur Desbiens à recourir à un entrepreneur qualifié de son choix afin d'effectuer les travaux.

d) Piste cyclable : CA

Monsieur Provençal informe le Conseil que la MRC a obtenu le CA du Ministère de l'Environnement concernant la construction de la phase 1 de la piste cyclable.

Également, la MRC a répondu à une première série de questions dans le cadre de la demande d'aide financière qui a été déposée au Fonds des collectivités.

e) Résolution FQM vs SQ

Considérant que plus de 1 040 municipalités québécoises ont recours aux services policiers de la Sûreté du Québec;

Considérant que les municipalités assument 53 % de la facture globale du coût de la desserte policière de la Sûreté du Québec;

Considérant que les ententes de services entre la Sûreté du Québec et les MRC sont d'une durée minimale de 10 ans;

Considérant que les municipalités n'ont actuellement aucun levier afin d'assurer un contrôle des coûts pour les services de la Sûreté du Québec;

Considérant que la prévisibilité des coûts est essentielle afin d'assurer une saine gestion des deniers publics;

Considérant que le Comité de révision sur le modèle d'entente travaille depuis plus d'une année à l'élaboration de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers;

Considérant que les travaux de rédaction de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers tirent à leur fin, et que le résultat final a été approuvé par les membres du Comité de révision;

Considérant que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) doivent entériner ces modèles;

Considérant que la FQM a formulé par écrit au Comité de révision, son souhait qu'un chantier soit entamé sur la somme payable par les municipalités, pour les services de la Sûreté du Québec;

Considérant que la FQM a indiqué que la révision du *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec* est une condition *sine qua non* à l'approbation des nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs;

Considérant que la FQM a demandé, dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi no. 110, *Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal*, que le gouvernement du Québec limite à l'inflation, la croissance de la facture des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec.

5804-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jeannot Roy, il est résolu à l'unanimité que le Conseil accorde son plein appui à la résolution AGA-2016-09-29/23 de la Fédération québécoise des municipalités et :

- Demande au ministère de la Sécurité publique de réviser, en collaboration avec la FQM, le *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec*;
- Demande que cette révision ait pour objectif la mise en place d'un cran d'arrêt sur la somme payable par les municipalités, afin de plafonner à l'inflation toute hausse de la facturation globale, pour les services policiers de la Sûreté du Québec;
- Demande qu'un cran d'arrêt soit applicable pour la durée totale de l'entente de services entre les MRC et la Sûreté du Québec, soit d'une durée minimale de 10 ans et
- Demande que le Conseil d'administration de la FQM n'entérine pas les nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs policiers de la Sûreté du Québec, tant et aussi longtemps que le *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec*, ne sera pas révisé en collaboration avec le monde municipal.

f) Halloween

Monsieur Gagné invite les municipalités à adhérer au mouvement municipal qui a démarré au Québec dans le but de favoriser la célébration de l'Halloween le dernier samedi de chaque mois d'octobre dans un contexte de conciliation de travail/famille. L'idée semble rallier de plus en plus de municipalités.

20.0— **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

21.0— **LEVÉE DE LA SÉANCE**

5805-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jonathan V. Bolduc, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 heures 10 .

Luc Provençal

Préfet

Gilbert Caron

Secrétaire-trésorier